

**DELIBERATION DU BUREAU DU 19 SEPTEMBRE 2022 – BRETAGNE SUD HABITAT**

Le 19 septembre 2022 à 17h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Bretagne Sud Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 2 septembre 2022.

<b>Membres présents (5) :</b> Marie-Hélène HERRY Soizic PERRAULT David ROBO Olivier HOUSSAY Jérôme PINSARD <b>Excusé ayant donné pouvoir (1) :</b> Marie-Jo LE BRETON – pouvoir à Mme HERRY <b>Excusé (1) :</b> Marc BOUTRUCHE	<b>DELIBERATION N°</b>	<b>5.BU-2022 09 19</b>	<b>Groupe n° 1362</b> <b>Opération n°111801000</b>
	<b>Construction de 5 logements locatifs sociaux</b>	<b>CARNAC</b> Mané Er Groez	5 logements locatifs sociaux : autorisation d'abandon d'opération

Délibération du Bureau du 20 septembre 2021	Autorisation de lancement d'opération
---	---------------------------------------

Par délibération du 20 septembre 2021, le Bureau a autorisé le lancement de l'opération de construction en VEFA de 5 logements locatifs sociaux.

Il convient cependant d'abandonner l'opération suite à la décision de l'aménageur IFI AMENAGEMENT de confier le projet à Armorique Habitat.

**Le coût de l'opération abandonnée est réparti comme suit :**

Coût de revient	Coût TTC évalué	Coût HT réalisé
Charges foncières	110 676 €	
Bâtiment	610 840 €	
Honoraires	72 390 €	
Actualisation de prix	9 977 €	
Conduite d'opération interne	21 922 €	
Aléas	19 954 €	
<b>Total coût de revient budgété</b>	<b>845 759 €</b>	<b>0 €</b>

Après en avoir délibéré, le Bureau, à la majorité des membres présents ou représentés, valide l'abandon de l'opération de construction de 5 logements locatifs sociaux.

Pour extrait certifié conforme  
La Présidente,



MHH

Marie-Hélène HERRY